Pays en développement: santé et lutte contre la pauvreté

2002/2178(COS) - 04/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. John BOWIS (PPE-DE, UK) sur la santé et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, le Parlement européen s'est largement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 11 juin 2003). Pour l'essentiel, le Parlement estime que pour venir en aide aux populations des pays en développement confrontées à la maladie, il convient de lutter contre la pauvreté mais aussi d'axer l'aide européenne sur les trois grandes maladies liées à la pauvreté (tuberculose, paludisme et VIH), en accordant une attention aux maladies diarrhéiques qui font des centaines de victimes chaque année. Compte tenu du fait que 3 millions de personnes meurent chaque année de maladies liées à l'eau, le Parlement invite la Commission et les États membres à augmenter leur contribution pour diviser par deux d'ici 2015, le nombre de personnes ne disposant d'aucun accès durable à l'eau potable. Outre les amendements adoptés en commission au fond et repris en Plénière, le Parlement insiste également pour stimuler la population, et notamment les femmes, à modifier leur comportement dans le domaine de la santé en mettant de côté certaines considérations religieuses qui entravent ou freinent le développement sanitaire. Il faut également soutenir les initiatives tendant à renforcer le rôle de la prévention sanitaire comme moyen unique d'étendre la santé aux plus pauvres. Le Parlement rappelle que les femmes constituent un promoteur principal de la santé et qu'il est vital d'accentuer l'information sur la santé des femmes dans les pays en développement. Dans ce contexte, la Plénière indique que le taux d'infection par le VIH des femmes et des jeunes filles s'accroît par rapport à la population masculine (jusqu'à 58% des adultes séropositifs de l'Afrique subsaharienne sont des femmes). Rappelant que près de 10 milliards d'EUR du FED restent encore à dépenser, le Parlement demande un plus net investissement dans le secteur de la santé dans les pays en développement notamment pour les personnes déplacées et les victimes de la guerre ou de catastrophes. Il demande que soient utilisés des indicateurs spécifiques pour évaluer l'incidence de l'aide de la Communauté européenne pour les différents types de contribution envisagés. Le Parlement estime également qu'il faut améliorer l'efficacité de l'aide en assurant la coordination avec tous les autres donateurs mondiaux (Unicef, OMS, Banque Mondiale,...Partenariat international pour les microbicides). Enfin, le Parlement se rallie à la position de sa commission au fond selon laquelle la Commission doit veiller à ce que la santé ne soit pas incluse dans le champ d'application de l'AGCS en tant que "service".